

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 10 JUIN 2013
DELIBERATION N°2013-45

OBJET : Utilisation d'un emploi vacant à la rentrée 2014.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la publication de l'emploi de professeur n°001 au concours externe 2014 de l'agrégation de droit public (2^e section).

Fait à Tours, le 11 juin 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT